

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 5 février 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de services relevant de la direction centrale du commissariat de la marine.

Du 30 décembre 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de services relevant de la direction centrale du commissariat de la marine.

Du 30 décembre 2009

NOR D E F F 0 9 3 1 8 9 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 novembre 2008 (JO n°282 du 4 décembre 2008, texte n°23, signalé au BOC 2/2009. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 2 du 3 janvier 2010, texte n° 26 ; signalé au BOC 5/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de services relevant de la direction centrale du commissariat de la marine ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du ministère de la défense relevant du service du commissariat des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

Remplacer :

SERVICE DOTÉ D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros)	MONTANT MAXIMAL du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR de rattachement
Direction du commissariat de la marine, à Brest (Finistère)	210 000	150	Le directeur du commissariat de la marine, à Brest
Centre des allocations financières de la marine, à Brest (Finistère)	6 300 000	0	Le directeur du commissariat de la marine, à Brest
Service du matériel du commissariat de la marine, à Lorient (Morbihan)	12 000	150	Le directeur du commissariat de la marine, à Brest

Par :

SERVICE DOTÉ D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros)	MONTANT MAXIMAL du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR de rattachement
--	---	---	--------------------------------

Direction du commissariat de la marine, à Brest (Finistère)	1 500 000	150	Le directeur de la plate-forme achats finances Ouest, à Brest (Finistère)
Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement	12 000 000	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Ouest, à Brest (Finistère)
Service du matériel du commissariat de la marine, à Lorient (Morbihan)	12 000	150	Le directeur de la plate-forme achats finances Ouest, à Brest (Finistère)

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la gestion 2010.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.